

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6498**

concernant la modification du *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le *Règlement des résidences universitaires de l'UQO*;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO de prioriser la location des résidences aux étudiants inscrits à l'UQO;

**ATTENDU** la nécessité d'actualiser ledit règlement afin de l'adapter aux nouvelles réalités et afin d'en faciliter l'application;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Céline Auclair,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Règlement des résidences universitaires de l'UQO* tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6499**

concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** que le conseil d'administration a approuvé les dernières modifications du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnements* de l'Université du Québec en Outaouais le 19 février 2018;

**ATTENDU** qu'il est à nouveau nécessaire de revoir le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnements* de l'Université du Québec en Outaouais dans le but d'en faciliter l'application, de l'adapter au contexte actuel et de maximiser l'utilisation des espaces de stationnement disponibles;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Merleau,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnements* de l'Université du Québec en Outaouais tel que modifié. Lesdites modifications entreront en vigueur dès leur adoption.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6500**

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice/commissaire de la Galerie UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

**ATTENDU** le *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de madame Marie-Hélène Leblanc le 3 septembre 2020;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUELER** le contrat de cadre de madame Marie-Hélène Leblanc et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 4 septembre 2020;

**DE RENOUELER** l'affectation de madame Marie-Hélène Leblanc au poste de directrice/commissaire de la Galerie UQO.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6501**

concernant l'octroi d'un contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 28 janvier 2020 et le 4 mars 2020;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Constech (6330614 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Nadine Le Gal,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme à l'entreprise Constech (6330614 Canada inc.) au montant de neuf cent trente-deux mille cent vingt-trois dollars et vingt-deux cents (932 123,22 \$) avant taxes;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6502**

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 366-CE-2938 de la commission des études du 12 mars 2020;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6503**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de l'administration scolaire;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 12 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-20-217-1622 de la 217<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Roula Hadchiti;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Roula Hadchiti;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Roula Hadchiti à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « administration scolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Roula Hadchiti.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6504**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de l'adaptation scolaire;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 11 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-20-217-1621 de la 217<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Noémia Ruberto;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Noémia Ruberto;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Noémia Ruberto à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « adaptation scolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Noémia Ruberto.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6505**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine fondements de l'intervention infirmière;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 14 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1239 de la 49<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Marcela Ferrada-Videla;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Marcela Ferrada-Videla;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Marcela Ferrada-Videla à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Marcela Ferrada-Videla.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6506**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de l'intervention infirmière – formation pratique;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 14 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1242 de la 49<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Karine Lahiton;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Karine Lahiton;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Karine Lahiton à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « intervention infirmière – formation pratique » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Karine Lahiton.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6507**

concernant l'acquisition d'un chromatographe en phase liquide avec spectromètre en vue de soutenir les activités de recherche et d'enseignement à l'ISFORT

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche;

**ATTENDU** l'avis d'intention publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAO);

**ATTENDU** la dérogation de la politique d'achat signée par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la soumission finale du fournisseur Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc.;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création à signer au nom de l'UQO la demande d'achat du chromatographe en phase liquide avec spectromètre auprès du fournisseur Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. pour un montant de l'ordre de 500 908.36\$ financé par la FCI.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6508**

concernant la modification à la résolution 384-CA-5837 relative à l'embauche du professeur Mark Toufayan au Département des sciences administratives

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** la résolution 384-CA-5837 concernant l'embauche de monsieur Mark Toufayan, adoptée le 27 avril 2015;

**ATTENDU** la résolution 476<sup>c</sup> ADOSA-9-03-2020 No 1757 concernant le retrait de l'exigence d'appartenance au Barreau du Québec pour l'obtention de la permanence;

**ATTENDU** les conditions d'octroi de la permanence des professeurs réguliers du secteur disciplinaire « droit » du Département des sciences administratives;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AMENDER** la résolution 384-CA-5837 en retirant la condition suivante :

« **DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, conditionnel à ce qu'il soit membre en règle du Barreau du Québec ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6509**

concernant la nomination de membres à la commission des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'article 23 du *Règlement général* qui mentionne qu'un membre est réputé avoir démissionné lorsqu'il fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois séances ordinaires;

**ATTENDU** que l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) a fait parvenir une résolution pour remplacer des étudiants;

**ATTENDU** l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général 1* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

**ATTENDU** les articles 102.4 du *Règlement général* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-301);

**ATTENDU** les désignations faites par l'AGE-UQO le 18 février 2020 et le 12 mars 2020;

**ATTENDU** que les étudiants proposés par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

**ATTENDU** que la durée du mandat est de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

**DE NOMMER** madame Laura Ramos et monsieur Antony Rouillard à titre de membres étudiants de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 24 mars 2020 au 23 mars 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6510**

concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel de développement durable

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique de développement durable* le 17 juin 2019 qui découle du projet stratégique 2016-2020 *Vers un campus vert*;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué auprès des étudiants par le secrétaire général le 15 janvier 2020 et le rappel effectué le 3 février 2020;

**ATTENDU** la recommandation l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO);

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Cynthia Poirier à titre de substitut du représentant de l'étudiant de premier cycle au comité institutionnel de développement durable pour un mandat débutant le 24 mars 2020 et se terminant au plus tard le 23 mars 2022.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6511**

concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** la résolution 376-CA-5721 du conseil d'administration du 16 juin 2014 adoptant la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*;

**ATTENDU** la composition du comité de protection des animaux (CPA), telle que stipulée à la Politique;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général, le 15 janvier 2020 et le rappel le 3 février 2020 auprès des professeurs et de la candidature reçue;

**ATTENDU** le désir du vétérinaire consultant de renouveler son mandat;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général, le 15 janvier 2020, et le rappel le 3 février 2020 auprès de la communauté universitaire et de la candidature reçue;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du comité de protection des animaux pour un mandat débutant le 24 mars 2020 et se terminant le 23 mars 2022, soit :

- Madame Katrine Turgeon à titre de professeure;
- Madame Karelle Lafontaine-Boyer à titre de membre de l'Université;
- Monsieur Germain Nappert à titre de vétérinaire consultant.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 424-CA-6512**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la gestion des soins infirmiers;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 20 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1241 de la 49<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Marie-Chantal Leclerc;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Marie-Chantal Leclerc;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Louise Briand,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Marie-Chantal Leclerc à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « gestion des soins infirmiers » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Marie-Chantal Leclerc.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6513

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 17 février 2020;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1240 de la 49<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 21 février 2020 recommandant l'embauche de madame Gabriela Peguero-Rodriguez;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Gabriela Peguero-Rodriguez;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par madame Najat Kamal,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Gabriela Peguero-Rodriguez à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Gabriela Peguero-Rodriguez.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6514

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « science politique »;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 4 mars 2020;

**ATTENDU** la résolution 490 de la 98<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 11 mars 2020 recommandant l'embauche de madame Éléna Choquette;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Éléna Choquette;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Éléna Choquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « science politique » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Éléna Choquette.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6515

concernant le projet de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** le *Règlement des études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** la mise en œuvre à l'été 2019 des articles 4.6, 4.7 et 4.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** que les étudiantes et les étudiants de l'UQO sont majoritairement des femmes, âgées entre 30 et 39 ans et qui étudient dans des champs disciplinaires des sciences humaines et des sciences de l'administration;

**ATTENDU** que ces facteurs sont significativement associés à une durée d'études plus longues aux cycles supérieurs;

**ATTENDU** la proportion d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs qui demande un sursis d'exclusion pour la durée maximale des études;

**ATTENDU** le souhait de l'UQO de favoriser la diplomation des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs;

**ATTENDU** le projet de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études;

**ATTENDU** la résolution 366-CE-2941 de la commission des études, tenue le 12 mars 2020, concernant le de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Louise Briand,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6516

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-quatrième réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de génie électrique;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 4 mars 2020;

**ATTENDU** la résolution INF 3196 de la 311<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 11 mars 2020 recommandant l'embauche de monsieur Halim Boutayeb;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Halim Boutayeb;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Najat Kamal,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Halim Boutayeb à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1er mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de monsieur Halim Boutayeb.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6517

concernant le Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 424<sup>e</sup> réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**ATTENDU** le contexte actuel de la pandémie (COVID-19) et la situation exceptionnelle qu'elle engendre pour l'Université;

**ATTENDU** la réduction de deux semaines du calendrier universitaire du trimestre d'hiver 2020, découlant de la directive ministérielle imposant la suspension des activités d'enseignement pour la période allant du 13 au 27 mars inclusivement;

**ATTENDU** le rapatriement de plusieurs étudiantes et étudiants internationaux dans leur pays;

**ATTENDU** l'impossibilité d'évaluer tous les contextes individuels dans lesquels les étudiantes, étudiants et le personnel enseignant évoluent présentement;

**ATTENDU** la difficulté d'accommoder les étudiantes et les étudiants en situation de handicap;

**ATTENDU** l'interdiction d'accéder, du 14 mars au 1er mai 2020 inclusivement, aux locaux de l'Université, incluant les laboratoires, pour fin d'enseignement;

**ATTENDU** l'investissement important requis pour renforcer la capacité matérielle, logistique et pédagogique permettant d'offrir des activités d'enseignement en formation à distance pour les prochains trimestres;

**ATTENDU** les préoccupations soulevées par la communauté universitaire;

**ATTENDU** les présentations du projet de Plan de continuité tenues le 23 et 24 mars 2020 auprès des représentants syndicaux des professeurs et des personnes chargées de cours, des directions de départements et de modules, des responsables de programmes ainsi qu'auprès des associations étudiantes de Gatineau et de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** que les aménagements requis exigent certaines dérogations aux dispositions contenues dans le Régime des études de premier cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs;

**ATTENDU** la résolution 367x-CE-2952 adoptée à l'unanimité par la Commission des études lors de sa 367<sup>e</sup> réunion spéciale tenue le 26 mars 2020;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, la recherche et à la création ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Najat Kamal,

**IL EST RÉSOLU :**

**1. D'ADOPTER** le plan de continuité;

**2. D'ADOPTER** les modifications suivantes au *Régime des études de premier cycle* et au *Règlement des études de cycles supérieurs*;

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6517

concernant le Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 424<sup>e</sup> réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**2.1 L'AJOUT** de trois trimestres consécutifs à la durée maximale des études pour l'ensemble des programmes de premier cycle et de cycles supérieurs devant prendre fin à la fin du trimestre d'hiver 2021;

**2.2. L'AJOUT** de trois trimestres consécutifs aux prolongations de la durée maximale des études accordées par la doyenne sur recommandation du directeur de module ou du responsable de programme avant le 13 mars 2020. Ces prolongations devront se terminer au plus tard en avril 2021;

**2.3. DE PERMETTRE** à la doyenne des études d'autoriser pour les trois prochains trimestres, soit été 2020, automne 2020 et hiver 2021, des modifications à l'agencement du plan de formation des étudiants, sur recommandation des directions de module ou des responsables de programmes, afin de leur permettre de compléter leur programme d'étude;

**2.4. DE DÉCRÉTER** que les abandons de cours sans remboursement et sans échec du trimestre d'hiver 2020 ne seront pas comptabilisés dans le nombre limite de six (6) dans un programme de baccalauréat et de trois (3) dans un programme de certificat;

**2.5. DE DÉCRÉTER** qu'une mise en tutelle découlant d'un échec à un ou des cours du trimestre d'hiver 2020 ne sera pas comptabilisée dans le nombre limite d'une seule mise en tutelle dans un programme;

**2.6. D'AUTORISER** la doyenne des études, sur recommandation du directeur de module ou du responsable de programmes, de modifier d'ici le 31 août 2020 les dérogations d'exclusion accordées avant le 13 mars 2020;

**2.7. DE MODIFIER** la durée autorisée pour la conversion de la notation « I » en notation régulière pour le trimestre d'hiver 2020 (réf : article 10.3.1 du *Régime des études de premier cycle* et article 9.3 du *Règlement des études de cycles supérieurs*), et ce, afin que le délai imparti puisse être de durée variable, adaptée à la situation particulière des cours et des étudiants en fonction des contraintes spécifiques observées;

**2.8. DE DÉCRÉTER** que les étudiantes et les étudiants qui n'auront pas de mention d'inscription au trimestre d'été 2020 bénéficient d'une absence autorisée sans devoir en faire la demande auprès du responsable de programme. Cette absence n'entraînera pas de frais;

**2.9 DE DÉCRÉTER** que l'absence autorisée du trimestre d'été 2020 ne sera pas comptabilisée parmi les trois (3) dont l'étudiant peut se prévaloir pour la durée de son programme;

**2.10 DE SUSPENDRE** les évaluations trimestrielles des activités de recherche et de recherche-créditation des étudiants au trimestre d'hiver 2020;

**2.11. DE PROLONGER** d'un trimestre le délai d'obtention du grade exigé à l'appui des demandes d'admission conditionnelles; soit avoir obtenu le grade au moment du quatrième trimestre d'inscription (au lieu du troisième);

**2.12. DE PROLONGER** de trois trimestres consécutifs le délai pour compléter des cours d'appoint; soit jusqu'au trimestre d'hiver 2021 inclusivement;

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6517

concernant le Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 424<sup>e</sup> réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

**2.13. DE PROLONGER** de trois trimestres consécutifs la durée maximale d'une propédeutique soit jusqu'au trimestre d'hiver 2021 inclusivement;

**2.14. DE DÉCRÉTER** qu'un étudiant peut présenter une demande de modification de son sujet de recherche selon la procédure citée au *Règlement des études de cycles supérieurs* d'ici le 31 août 2020.

**2.15. DE DEMANDER** aux professeures et aux professeurs et aux personnes chargées de cours d'informer les étudiants, au plus tard le 6 avril 2020, des modalités retenues pour compléter l'évaluation des apprentissages, et ce, dans le respect des modalités confirmées par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création et de communiquer ces informations à la direction du département concernée;

**2.16. DE DEMANDER** aux professeures et aux professeurs et aux personnes chargées de cours de convenir avec la direction du département de la date pour la remise du résultat, dans tous les cas où ces modalités font en sorte que la note sera confirmée après le 8 mai 2020, date de remise des résultats des départements au Bureau du registraire, et ce, dans le respect des modalités confirmées par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

**2.17. DE DEMANDER** aux directrices et aux directeurs de département de communiquer la date fixée pour la remise du résultat au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création ainsi qu'au registraire;

**3. D'ADOPTER** la composition et le mandat du *Comité ad hoc*

#### **3.1. Mandat**

Un *Comité ad hoc de révision des cas complexes de continuité des activités d'enseignement* agira dans le cadre du Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020. L'esprit de ce Plan de continuité étant d'offrir une réponse claire, simple et qui évite la prolifération des mesures d'exception.

Ce comité a pour mandat de conseiller et au besoin de statuer sur des cas complexes de mesures d'adaptation à prendre afin d'assurer la poursuite des activités d'enseignement.

Appelé à travailler de concert avec les comités sectoriels, celui-ci examine les situations d'exception qui lui sont soumises.

Le Comité ad hoc statue au besoin sur des adaptations mineures du Régime des études du premier cycle, du Règlement des études aux cycles supérieurs ou d'autres politiques et règlements ayant une incidence sur l'enseignement, lorsque celles-ci doivent être apportées rapidement afin de permettre de réaliser le Plan de continuité de l'enseignement. Le VRERC est responsable de déterminer si la mesure d'adaptation constitue un changement mineur à ces divers textes statutaires. Ces modifications mineures seront soumises à la Commission des études et au Conseil d'administration de l'UQO lors de leurs réunions régulières pour être entérinées. Les décisions d'adaptations des textes statutaires que rendra ce comité ad hoc ne constituent pas des précédents applicables aux trimestres suivants.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 424-CA-6517

concernant le Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 424<sup>e</sup> réunion tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

Si la mesure d'adaptation jugée nécessaire par le *Comité ad hoc* constitue une modification majeure aux textes statutaires, elle doit faire l'objet du processus de consultation prévu à ces textes.

#### **3.2. Composition du *Comité ad hoc***

Ce comité de travail de la commission des études est composé des personnes suivantes, nommées par la commission des études :

- Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création ou son représentant
- Doyenne des études
- Registraire
- Un étudiant.e
- Un professeur.e
- Une personne chargée de cours

Chaque catégorie de membre du comité *ad hoc* peut se nommer une personne substitut choisie au sein de la commission des études ou, exceptionnellement pour les personnes chargées de cours, une personne substitut nommée par le Syndicat des personnes chargées de cours.

Le *Comité ad hoc* peut s'adjoindre de toute personne pouvant contribuer de façon ponctuelle à alimenter les réflexions nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Le comité pourra consulter au besoin les comités sectoriels et la ressource enseignante responsable de l'activité qui pourrait faire l'objet d'une étude par le comité.

Le quorum du *Comité ad hoc* est de 4 membres.

**4. DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création à produire un document visant à opérationnaliser la mise en œuvre du plan de continuité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général